

Note aux Rédactions

Mardi 21 septembre 2021



Travaux de sécurisation d'itinéraire sur la RD932 Communes de Jolimetz, Villereau, Gommegnies, Locquignol

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du lundi 27 septembre 2021 et pour une durée de cinq semaines (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra les travaux suivants sur les communes de Jolimetz, Villereau, Gommegnies et Locquignol :

- Le réaménagement de cinq carrefours formés par la RD932 avec les voies communales (rues de Mortreux, du Franc à Louer, du Sarloton, du Grand Sart et du Cheval blanc). Ils permettront d'améliorer la sécurité des usagers dans le franchissement et en approche de ces carrefours.
- La création de trois voies d'évitement (carrefours avec la rue Mortreux, la rue du Franc à Louer et la rue du Grand Sart) permettant l'évitement en toute sécurité des véhicules arrêtés sur la chaussée et en attente de tourner à gauche.

Ces travaux seront accompagnés de la pose de bordures, de travaux d'amélioration de l'assainissement, de la modification du marquage et d'une réfection complète de la chaussée au droit de chaque carrefour.

A noter également un changement des régimes de priorité de tous ces carrefours par la mise en place de STOP au lieu de "cédez le passage" et la création de trois zones de limitation de vitesse à 70km/h aux carrefours du Sarloton, du Grand Sart et du Cheval Blanc.

Organisation des travaux :

Les travaux seront réalisés sous alternat de circulation.

Montant des travaux : 170 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion : Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 28 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.